
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 06/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin

Secrétaire : Catherine ODIN

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Le conseil a d'abord traité des devis et factures reçus pour divers travaux

- Accord pour le devis de Lespinasse, mise en place d'un nouveau WC mairie, un devis sera demandé pour la porte et la cloison pour 1 251.28 € HT.
- Accord pour le devis de Lespinasse pour l'aménagement des WC handicapés de la salle des fêtes pour 423.22 € HT.
- Accord pour la plus-value de Pétavit sur les travaux d'extension du réseau d'eau vers Vis et Buisson de 4 412.60 € HT soit un coût total de travaux de 70 468.05 € HT (moins de 5% du montant total des travaux). La plus-value ne sera pas impactée sur les participations des habitants raccordés.
- Accord pour le devis du bureau d'études Réalités pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour les travaux d'aménagement autour de la mairie pour 9 620.00 € HT.
- Accord pour la facture de Thivent 42 679.79 € HT euros TTC pour les travaux de voirie réalisés en 2017 (programme 2017 en totalité et fin du programme 2016)
- Accord pour le devis d'AABT pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle des fêtes pour 1 925.00 € HT + 12% du montant HT des travaux.

La commune va mettre en place un adressage de l'ensemble des voiries et des maisons de la commune. Le Devis de la société « Adage » est accepté pour 3 600.00 € HT. Une réunion sera prévue avec les habitants, sur la base d'une première esquisse, puis un groupe de travail sera créée avec les volontaires pour finaliser le projet.

A la demande de la Communauté de Communes, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur le transfert de la piscine de Charlieu à la Communauté de Communes. Il donne également son accord sur la modification de l'article 2 des statuts qui liste les compétences de la Communauté.

Divers:

- Une information est donnée sur la fréquentation du site internet, plusieurs centaines de visites par jour.
- Démarrage de l'enquête publique pour la cession de chemins. Elle aura lieu du 25/10 au 25/11. M. Patrick Armand est désigné comme commissaire enquêteur. Un courrier sera envoyé à tous les riverains.
- Accord pour démolition du garage derrière la mairie pendant les travaux d'assainissement, accord pour un surcoût de 400 euros.
- Lancement de la préparation du Bulletin municipal 2017, les associations seront prévenues, les articles sont à adresser au secrétariat avant le 1^{er} décembre 2017.
- Un relevé topographique a été demandé au Géomètre pour préparer les travaux d'aménagement devant la mairie.
- Une estimation sera demandée au service compétent du département pour les travaux de voirie 2018.
- Le diagnostic sur notre réseau d'eau est terminé. Nous sommes toujours en attente de l'arrêté préfectoral pour le captage et le lancement des travaux de reminéralisation.
- Pour l'extension du réseau d'eau vers Les Sapins, Chantefay et Bessy, les devis seront demandés début 2018 pour travaux en fin d'année si possible.



Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 8 décembre 2017.